

**Amendement 21****Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport****Joachim Zeller**Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes  
COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)**A8-0160/2017****Proposition de résolution****Paragraphe 33***Proposition de résolution*

33. relève que, au moment de la rédaction du présent document de travail, la Commission *avait* déjà présenté sa proposition visant à mettre en place le programme d'appui à la réforme structurelle (PARS); se félicite que la Commission ait manifestement pris en compte les recommandations de la Cour et espère que le PARS se révélera être un puissant outil d'assistance technique qui s'appuiera sur les enseignements tirés de la task force pour la Grèce;

*Amendement*

33. relève que, au moment de la rédaction du présent document de travail, la Commission *a* déjà présenté sa proposition visant à mettre en place le programme d'appui à la réforme structurelle (PARS); se félicite que la Commission ait manifestement pris en compte les recommandations de la Cour et espère que le PARS se révélera être un puissant outil d'assistance technique qui s'appuiera sur les enseignements tirés de la task force pour la Grèce; ***observe que dans les enseignements qu'elle tire et les conclusions qu'elle formule, la task force n'inclut nullement le coût social, considérable, des divers programmes pour la population grecque;***

Or. en

24.4.2017

A8-0160/22

**Amendement 22**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 118**

*Proposition de résolution*

118. comprend la mission de l'EIT de promouvoir la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; *observe* que les entreprises, en tant que propriétaires légaux *de produits innovants commercialisés*, pourraient *souvent en* être les principaux bénéficiaires *et profiter des* retombées financières; souligne qu'il est nécessaire, dans ce contexte, *d'envisager* d'intégrer au modèle de coopération une structure qui permette un retour, *à tout le moins partiel*, des fonds octroyés vers l'EIT;

*Amendement*

118. comprend la mission de l'EIT de promouvoir la coopération entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; *est d'avis* que les entreprises, en tant que propriétaires légaux *d'un produit innovant commercialisé*, pourraient, *au final*, être les principaux bénéficiaires *en termes de* retombées financières; souligne qu'il est nécessaire, dans ce contexte, d'intégrer au modèle de coopération une structure qui permette un retour des fonds octroyés vers l'EIT, *accompagnés d'une répartition des bénéfices (idéalement à parts égales) convenue de commun accord*;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/23

**Amendement 23**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 122**

*Proposition de résolution*

122. *salue le* rapport de la Cour des comptes, *approuve les* recommandations qui y figurent et se réjouit de constater que la Commission les accepte et entend en tenir compte à l'avenir;

*Amendement*

122. *prend acte du* rapport de la Cour des comptes *et des* recommandations qui y figurent, et se réjouit de constater que la Commission les accepte et entend en tenir compte à l'avenir;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/24

**Amendement 24**  
**Luke Ming Flanagan**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**  
**Joachim Zeller**  
Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes  
COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 124**

*Proposition de résolution*

124. souligne que le marché des services n'a pas atteint son plein potentiel et que la bonne mise en œuvre de la directive sur les services a une incidence considérable sur la croissance et l'emploi; *estime* que, les avantages économiques potentiels qu'entraînerait la mise en œuvre intégrale de la directive *n'étant* toujours pas connus, la Commission devrait *réaliser* une étude afin d'estimer, quantitativement et de la manière la plus fiable possible, les gains de production;

*Amendement*

124. souligne que le marché des services n'a pas atteint son plein potentiel et que la bonne mise en œuvre de la directive sur les services a une incidence considérable sur la croissance et l'emploi; *observe toutefois que les services essentiels tels que la distribution d'eau, ses modalités de distribution et de financement, devraient relever des divers États membres et qu'il est préférable qu'ils continuent de relever de l'administration publique; observe par ailleurs que* les avantages économiques potentiels *ou autres* qu'entraînerait la mise en œuvre intégrale de la directive *ne sont* toujours pas connus *et que* la Commission devrait *demandeur* une étude *totale*ment *indépendante* afin d'estimer, quantitativement et de la manière la plus fiable possible, les gains *ou les pertes* de production;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/25

**Amendement 25**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 125**

*Proposition de résolution*

125. recommande que la directive couvre ultérieurement davantage de secteurs afin de parvenir à une plus large échelle à une suppression des obstacles sectoriels à l'intégration des marchés, dans le but ultime de supprimer les obstacles au marché intérieur des services et de réaliser pleinement le potentiel de l'Union en termes de croissance, de compétitivité et de création d'emplois;

*Amendement*

125. recommande, ***uniquement si cela découle des conclusions d'une étude indépendante de la totalité des effets et des conséquences possibles d'une imposition plus complète de la directive sur les services et si cela s'avère indubitablement avantageux sur le plan social***, que la directive couvre ultérieurement davantage de secteurs afin de parvenir à une plus large échelle à une suppression des obstacles sectoriels à l'intégration des marchés, dans le but ultime de supprimer les obstacles au marché intérieur des services et de réaliser pleinement le potentiel de l'Union en termes de croissance, de compétitivité et de création d'emplois;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/26

**Amendement 26**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 126**

*Proposition de résolution*

126. estime que les États membres auraient pu faire un meilleur usage des mesures de soutien à la transposition, à la mise en œuvre et à l'application offertes par la Commission, notamment en discutant des problèmes rencontrés aux différentes étapes de la procédure et des solutions communes possibles, et en échangeant des bonnes pratiques;

*Amendement*

126. estime que les États membres auraient pu faire un meilleur usage des mesures de soutien à la transposition, à la mise en œuvre et à l'application offertes par la Commission, notamment en discutant des problèmes rencontrés aux différentes étapes de la procédure et des solutions communes possibles et en échangeant des bonnes pratiques, *en particulier lorsque ces bonnes pratiques préconisent la renationalisation des services essentiels privatisés;*

Or. en

24.4.2017

A8-0160/27

**Amendement 27**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 161**

*Proposition de résolution*

161. estime que l'utilisation des fonds devrait être guidée par l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation, sur la base d'indicateurs de référence, de points de repères graduels et d'objectifs mesurables et réalistes; invite la Commission à passer en revue l'ensemble des indicateurs, des critères de référence et des objectifs prévus dans les programmes de migration proprement dits;

*Amendement*

161. estime que l'utilisation des fonds devrait être guidée par l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation, sur la base d'indicateurs de référence, de points de repères graduels et d'objectifs mesurables et réalistes, ***le tout ayant pour objectif ultime de servir au mieux les intérêts des personnes les plus touchées, à savoir les migrants***; invite la Commission à passer en revue l'ensemble des indicateurs, des critères de référence et des objectifs prévus dans les programmes de migration proprement dits;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/28

**Amendement 28**

**Luke Ming Flanagan**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**

**Joachim Zeller**

Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes

COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 164**

*Proposition de résolution*

164. invite la Commission à s'engager de manière constructive en faveur d'une meilleure coordination entre les instruments, les mécanismes et les parties prenantes dans le but de prévenir les crises migratoires;

*Amendement*

164. invite la Commission à s'engager de manière constructive en faveur d'une meilleure coordination entre les instruments, les mécanismes et les parties prenantes, ***dont, notamment, les représentants des migrants eux-mêmes,*** dans le but de prévenir les crises migratoires;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/29

**Amendement 29**  
**Luke Ming Flanagan**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**  
**Joachim Zeller**  
Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes  
COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 179**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

179. *se félicite* des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport spécial n° 10/2016 de la Cour, intitulé «De nouvelles améliorations sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la procédure concernant les déficits excessifs»;

179. *prend acte* des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport spécial n° 10/2016 de la Cour, intitulé «De nouvelles améliorations sont nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace de la procédure concernant les déficits excessifs»;

Or. en

24.4.2017

A8-0160/30

**Amendement 30**  
**Luke Ming Flanagan**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport**  
**Joachim Zeller**  
Décharge 2015: rapports spéciaux de la Cour des comptes  
COM(2016)0475 – C8-0338/2016 – 2016/2208(DEC)

**A8-0160/2017**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 180**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

180. recommande à la Commission **d'améliorer la transparence** de la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) **en communiquant de manière régulière les résultats de son évaluation du respect par les pays des réformes structurelles proposées dans le cadre de la PDE et en renforçant la transparence dans l'application des règles;**

180. recommande à la Commission de **supprimer** la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) **étant donné que son application a été, au mieux, partielle et, au pis, discriminatoire, autorisant tous les excès des grandes économies de l'Union, et étant donné que la PDE n'est que le prolongement du carcan économique créé par le «two-pack» et le «six-pack»;**

Or. en